

11110111000010010001001111001110110 11110111000 1 010001001 11100 11011 1010110
 1
 1000101100101100 0010011 100 00 les 0 veulent du salaire
 01101 et les 1 veulent de la participation
 010 01101 110 Qui aura satisfaction ? 11010



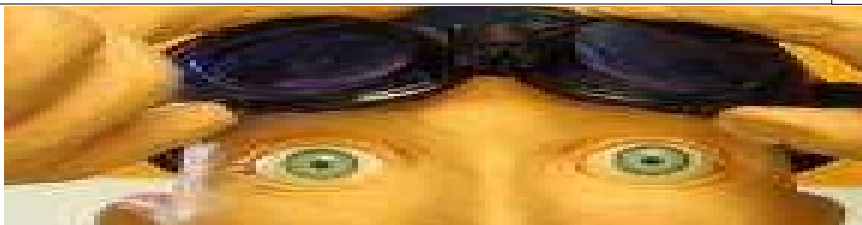
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Juillet
2009
N°43

SOMMAIRE

Pressions : page 1
 Explications : page 1
 Amélioration : page 1
 Communication : page 2
 Les accords : page 2
 Ca balance à Sophia : page 2
 Adhésion : page 2



Ce tract sera sur papier FSC ou recyclé dès que la direction en aura acheté. Chiche ?

Monsieur « Mieux vivre au chômage » vous conseille :
N'attendez pas, faites-vous licencier pour faute grave dès aujourd'hui !
 (car demain ce sera moins cool)

Rappel des faits : M. Georges D., appartenant à la DRH de GFI Informatique, est officiellement chargé de la prévention du risque psycho-social dans le groupe GFI. Mais depuis avril il s'est surtout fait connaître par ses actions de coupeur de tête sous anesthésie : il prend un TGV pour aller dans une agence régionale (il a été signalé à Nantes, Metz, Sophia, Grenoble et Aix, même si personne ne peut affirmer qu'il soit bien allé dans toutes ces villes ; à quand le tour de Lyon, de Toulouse et enfin de Paris ?) où il rencontre une sélection de salariés triés par... on ne sait qui. Selon quels critères ? Mystère, mais les salariés de plus de 50 ans et les femmes au 4/5^{ème} sont fortement représentés.

Que leur dit-il ? Que s'ils acceptent dès aujourd'hui d'accepter de se faire licencier pour faute grave, alors ils bénéficieront de la grande générosité de GFI, avec qui ils signeront une transaction qui leur donnera non seulement les indemnités qui leurs sont dues (puisqu'il n'ont pas commis de faute), mais ajoutera quelques mois de salaire en complément. « N'est-ce pas une bonne affaire ? » C'est surtout une pression illégale !

(Étrangement, nous avons rencontré une personne en cours de mission qui a été convoquée pour rencontrer ce coupeur de têtes ! Doit-on conclure que même si son travail est facturé sa seule présence est une gêne ?)

On vous propose ce genre de chose ? Prévenez et demandez conseil aux représentants du personnel.

Car ces manœuvres, même exécutées avec douceur et courtoisie, sont illégales et scandaleuses.

Alors M. Rouaix, PDG, vous avez encore le choix :

- soit vous êtes Monsieur Ticket restau (cf. ci contre)
- soit vous êtes Monsieur « Gelez moi les salaires et foutez-moi tous ces salariés dehors ».

Vous souhaitez des départs volontaires ? Annoncez-le officiellement et proposez de bonnes primes au départ comme font les entreprises honnêtes !

Votre Conseil d'administration fait la gueule à l'idée de traiter correctement les salariés ? C'est normal, ce sont des financiers, ils ont provoqué la crise financière mondiale avec leurs copains et leurs magouilles scandaleuses, alors il n'y a pas de bonne raison qu'ils soient heureux, ni qu'ils soient écoutés !

« Est-ce que c'est mon rôle de donner le moral aux salariés ? » (V.Rouaix, PDG de GFI)

M.Rouaix a présenté au CCE le 16 juillet sa stratégie pour le groupe GFI. L'ambition affichée est de renforcer le groupe dans ses positions, particulièrement en Europe du sud. (Fini donc le développement opportuniste tous azimuts.)

Les membres du CCE l'ont questionné : quelles seront les conséquences pour l'emploi, l'évolution des métiers des salariés ? Avec quelle Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétence ? Mystère ! Le discours est très général, aucun objectif chiffré n'est avancé. « Je préfère ça plutôt que donner des chiffres et ne pas les tenir » répond-il. (Ca nous change)

Nous avons fait part des réactions scandalisées des salariés devant les intenses manœuvres de certains managers dont la priorité est semble-t-il de se construire des fiefs et de prendre du pouvoir au détriment des autres (et de GFI qui n'a pas besoin de ce grenouillage en période de crise) : notre PDG dit s'en être rendu compte. (Et c'est tout ce qu'il en dit.) Et que dire aux salariés pour leur redonner le moral ? « Est-ce que c'est mon rôle de donner le moral aux salariés ? » (C'est bien clair : il n'est pas là pour nous.)

Tickets restaurant

Vous pouvez faire mieux, M. Rouaix !

L'accord NAO prévoit de passer le TR à 7,5€ en janvier, mais rien ne vous interdit de faire un beau geste et d'anticiper cette hausse. Passer le ticket resto de 7 à 7,5€ dès le mois de juillet aurait coûté 120 000 € à GFI pour les 4000 salariés de l'UES, et 180 000 € en tout pour les 6000 salariés du groupe France. Il est trop tard pour le faire dès juillet mais à l'heure où nous écrivons on peut le faire pour août : ça ne fait plus que 150 000 € pour les cinq derniers mois.

Cette somme ne représente même pas la rémunération mensuelle de notre nouveau PDG, ni la moitié de la rémunération de notre ancien PDG. Et cette dépense est à étaler sur les cinq derniers mois de l'année : elle ne coûte que 30 000 € par mois !

Par contre l'impact sur le moral des salariés sera exceptionnellement positif ! Il suffit donc de très peu de chose pour redonner moral et confiance à 6000 salariés.

M. Rouaix, prouvez nous que vous avez enfin compris que les salariés de GFI utilisent leurs TR pour manger tous les jours !

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES



Pour pouvoir communiquer rapidement avec vous et vous consulter :

Inscrivez-vous vite sur <http://sudgfi.free.fr/adresses>

Pour les syndicats il est difficile de communiquer avec les salariés dans une SSII. Nous vous invitons à venir saisir à cette adresse sur notre site vos nom, prénom et adresse (électronique et postale) personnelle pour recevoir nos informations syndicales. Vous pourrez choisir de recevoir des informations régulièrement, ou seulement en cas d'événements importants (consultation avant signature d'accord par exemple).

Trois accords signés par SUD GFI

Au vu de l'avis favorable des salariés que nous avons pu consulter (*), SUD GFI a signé l'accord salarial, l'accord NAO et l'avenant à l'accord participation.

- Le premier permet d'augmenter les bas salaires (jusqu'à 32000 euros par an) et prévoit une augmentation supplémentaire pour les femmes ayant les plus bas salaires de leur catégorie (dans chaque catégorie pour laquelle le salaire moyen des hommes est supérieur au salaire moyen des femmes).
- Le deuxième a permis d'avoir des tickets restaurant à 7 euros dès juillet, et permettra d'avoir des TR à 7,5 euros en janvier.
- Le troisième permettra peut-être d'avoir une participation appréciable l'année prochaine. Il n'a pas été possible de négocier réellement sur ce sujet, la direction ayant choisi une formule compliquée pour obtenir la somme qu'elle souhaitait distribuer. Nous avons proposé au dernier moment d'améliorer simplement cette formule en diminuant le pourcentage des capitaux propres de 5 à 4%, ce qui aurait fortement augmenté le montant de la participation distribuée (une vieille et bonne idée, relancée par la CFE-CGC): la direction n'a même pas voulu y réfléchir.

(*) Vous n'avez pas été consultés ? Inscrivez-vous avec une adresse courriel personnelle sur notre site, cf. ci-dessus)

Vous pouvez lire l'intégralité des textes des accords sur notre site :
<http://sudgfi.free.fr>

Flambée de licenciements à Sophia Antipolis

En quelques semaines quatre salariés dont un commercial on été convoqués pour entretien avant licenciement pour faute grave : une drôle d'atmosphère règne sur la côte d'Azur. Car la sévérité des sanctions encourues pour des fautes vénielles sinon inventées donne le sentiment que ces salariés sont d'abord victimes de règlement de comptes.

Les délégués du personnel SUD GFI et CFE-CGC de Sophia, qui défendent ensemble les salariés concernés, ont remarqué des choses étranges.

Par exemple, le directeur de l'agence a eu la maladresse d'annoncer à tout le monde que le commercial serait parti d'ici la fin du mois, et ceci plus de deux semaines avant l'entretien préalable : aurait-il déjà décidé du licenciement ? Avant même l'entretien ? C'est totalement contraire à la procédure légale ! Car on ne peut pas décider de licencier avant d'avoir entendu les explications de la personne concernée... ou alors c'est qu'on licencie sciemment sur un préjugé, sans se soucier de vérifier les faits.

« **Ah mais c'est le chef, et l'autorité du chef c'est sacré !** » On peut appeler cela féodalisme, autocratie, baronnie ou autoritarisme : en résumé c'est le règne d'un seul. Nous pensons que c'est un système de gestion catastrophique. C'est pourquoi nous avons alerté la DRH sur les gesticulations de ce baron d'Antipolis. A suivre...

11 Délégués Syndicaux SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Vincent BRACCHETTI (GFI IP)	06 62 63 05 99	Monique SUBEY (Némausic)	06 72 11 64 42
Francesco PROPATO (Progiciels)	06 88 72 21 36	Jacques ALAYRAC (Toulouse)	05 63 79 52 18
Didier FAYE (Lyon)	06 11 13 13 59	Claude GRAEFFLY (Strasbourg)	06 86 56 59 61
Antoine HUOT (Grenoble)	06 68 52 34 44	Alain KAING (Ile-de-France)	06 60 71 36 30
Jean-Luc LOUIS (Issy)	06 74 20 89 73	Laure NETZ (Sophia)	06 09 34 78 20
Alexis ZADOUNAÏSKY (Nantes, DSC)		06 75 24 70 09	



NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : / / Téléphone perso : _____ Téléphone pro : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ adresse e-mail perso : _____
Agence : _____ Qualification : _____
Date : / / Signature : _____

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES